



COMMISSION EUROPÉENNE
DG DEVELOPPEMENT

Directeur général

Bruxelles, 28. 1. 2003
D2 *2(03) D/61

Objet: Pétition Joola

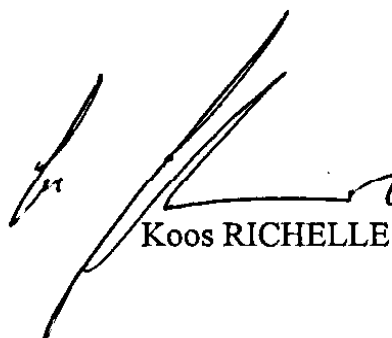
Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer l'attention du Président Prodi sur la tragédie du « Joola », que la Commission européenne a apprise avec beaucoup d'émotion et de peine.

La Commission partage entièrement les préoccupations exprimées sur le sort des victimes de ce naufrage.

Cependant, elle se doit de souligner que toute initiative concernant le navire "Joola" ne relève que de la compétence des autorités sénégalaises.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Koos RICHELLE

Commission européenne, B-1049 Bruxelles - Belgique. Téléphone: (32-2)299 11 11.

Bureau: G-12 06/054. Téléphone: ligne directe (32-2)299 25 96. Télécopieur: (32-2)299 98 35.

FR Information importante: Les références du présent courrier (date, nom, objet), ainsi que celles de toute lettre adressée au Président Prodi, seront reprises dans un registre public. Si le contenu de votre lettre n'est pas couvert par les exceptions prévues par la Décision de la Commission relative à l'accès du public aux documents de la Commission (tels que protection de la vie privée, secret commercial, etc.) il est possible que de tierces personnes puissent, sur demande, obtenir copie de votre correspondance. Vous pouvez vous y opposer dans les 10 jours ouvrables à partir de la date de ce courrier, par simple courrier adressé à la Commission européenne, Registre du courrier du Président, BREY 10/29, 200 rue de la Loi, B-1049 Bruxelles, en indiquant la référence de la présente lettre. Pour plus d'informations, voir <http://europa.eu.int/comm/commissioners/prodi/regcp/registre.cfm?CL=fr>